

## **Avis aux termes de l'article 12**

## **Renseignements supplémentaires requis pour respecter les modalités d'homologation conditionnelle**

***Nom du produit : FONGICIDE DE QUALITÉ TECHNIQUE MILSTOP***

***Numéro d'homologation : 28094***

***Numéro de demande : 2007-0216***

***Numéro de l'ARLA : 1436976***

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de validité de l'homologation conditionnelle prenant fin le **31 décembre 2007**, et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le **1<sup>er</sup> septembre 2007**, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

### **PARTIE 9 ÉCOTOXICOLOGIE**

---

**CODO : 9.9**

**Titre : Autres études/données/rapports**

**Données requises : L'ARLA, en se fondant sur une étude centrée sur l'exposition potentielle et l'importance des espèces d'invertébrés bénéfiques (prédateurs et parasites) utilisées dans les serres dans le cadre de programmes de lutte intégrée (LI), demande au titulaire d'homologation d'explicitier les raisons de sa demande d'exemption concernant les effets du bicarbonate de potassium sur les invertébrés terrestres et, notamment, sur la manière dont le traitement en serre proposé influera sur les espèces d'invertébrés bénéfiques généralement utilisées à des fins de lutte intégrée. L'ARLA exige également que le demandeur d'homologation surveille les effets du bicarbonate de potassium sur les invertébrés bénéfiques présents dans les serres, une fois le produit en usage. Un rapport résumant les conclusions de cette surveillance doit être généré et présenté.**

**Afin de se familiariser avec ce type d'essai, le titulaire d'homologation voudra peut-être consulter une ligne directrice reconnue (p. ex. SETAC, ESCORT, Barrett *et al.* 1994 ou ESCORT 2, 2001) portant sur la réalisation d'études sur les prédateurs et les parasites bénéfiques.**